

## REUNION DU 27 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars à 20 h 00, les membres du Conseil municipal de la commune nouvelle de Marigny-le-Lozon se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Convocation	21 mars 2018	Affichage	28 mars 2018
-------------	--------------	-----------	--------------

les membres du conseil municipal : LEMAZURIER Fabrice, BOURBEY Marc, TURGIS HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, GENET Philippe, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, FAUVEL Véronique, LESAGE Florence, HELAINE Stéphane, DOLOUE Cédric, BISSON Valérie, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEUVET David, HEBERT Magali, GIRES Pascal, COTENTIN Thierry, GIRES Jean-Yves, LAMOUREUX Serge, LE BIHAN Stéphane, MARTIN Fabienne, EUGENE Christiane, GUESDON Joël, MAUDUIT Ludovic, LE BUZULLIER Chantal.

Absents excusés : HEUGUET Cédric, BISSON Caroline, HEBERT Magali, GIRES Jean-Yves, GUESDON Joël,

Absent : LE BIHAN Stéphane

Pouvoirs : HEUGUET Cédric donnant pouvoir à GENET Philippe, BISSON Caroline donnant pouvoir à NOEL Montagne, HEBERT Magali donnant pouvoir à BOURBEY Marc, GIRES Jean-Yves donnant pouvoir à GIRES Pascal

Ordre du jour : 1/ Opération immobilière : compte de gestion 2017. 2/ Opération immobilière : compte administratif 2017. 3/ Opération immobilière : affectation du résultat 2017. 4/ Opération immobilière : vote du budget Primitif 2018. 5/ Lotissement des Ormes 6 : compte de gestion 2017. 6/ Lotissement des Ormes 6: compte administratif 2017. 7/ Lotissement des Ormes 6: vote du budget Primitif 2018. 8/ Lotissement des Ormes 19 : compte de gestion 2017. 9/ Lotissement des Ormes 19: compte administratif 2017. 10/ Lotissement des Ormes 19 : vote du budget Primitif 2018. 11/ Budget communal: compte de gestion 2017. 12/ Budget communal : compte administratif 2017. 13/ Budget communal : affectation du résultat 2017. 14/ Budget communal : vote du budget Primitif 2018. 15/ Taxes directes locales : vote des taux d'imposition 2018. 16/ Subvention au centre communal d'action sociale. 17/ Vote des subventions aux associations. 18/ Prix de vente des 4 parcelles rue des Ormes. 19/ Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : programmation 2018. Questions diverses.

Ajout à l'ordre du jour : Monsieur le Maire demande à ajouter la question n°20 portant sur le logement 1A Résidence de la Vallée : réduction sur le loyer.

Aucune objection n'est émise, la question est ajoutée à l'ordre du jour.

Le conseil municipal, après avoir désigné Valérie BISSON comme secrétaire de séance, approuve le compte-rendu du procès-verbal de la séance du 20 février 2018.

### **OPERATION IMMOBILIERE : compte de gestion 2017 180327-01**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Fabrice LEMAZURIER

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui

de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

### **OPERATION IMMOBILIERE : compte administratif 2017 180327-02**

Monsieur Fabrice LEMAZURIER, Maire, se retire.  
Sous la présidence de Monsieur Marc BOURBEY,  
le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 qui laisse apparaître les résultats suivant :

- Un excédent de 562 371.06 € en section de fonctionnement.
- Un déficit de 106 236.45 € en section d'investissement.

### **OPERATION IMMOBILIERE : affectation du résultat 2017 180327-03**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement 2017 de 456 134.61 € au compte R002 en excédent de fonctionnement reporté.
- Le déficit d'investissement 2017 de 106 236.45 € au compte D001 en déficit d'investissement reporté.

### **OPERATION IMMOBILIERE : vote du budget Primitif 2018 180327-04**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- à la somme de 608 834.00 € en section de fonctionnement
- à la somme de 266 237.00 € en section d'investissement.

### **LOTISSEMENT DES ORMES 6 : compte de gestion 2017 180327-05**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Fabrice LEMAZURIER

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

### **LOTISSEMENT DES ORMES 6: compte administratif 2017 180327-06**

Monsieur Fabrice LEMAZURIER, Maire, se retire.  
Sous la présidence de Monsieur Marc BOURBEY,  
le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2017 qui laisse apparaître les résultats suivant :

- Un déficit de 13 433.01 € en section d'investissement.
- Un excédent de 91 396.33 € en section de fonctionnement

### **LOTISSEMENT DES ORMES 6: vote du budget Primitif 2018 180327-07**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2018 :

- En équilibre en section de fonctionnement recettes et en dépenses à la somme de 112 517 €
- En équilibre en recettes et en dépenses en section d'investissement à la somme de 13 434 €.

### **LOTISSEMENT DES ORMES 19 : compte de gestion 2017 180327-08**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Fabrice LEMAZURIER

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

## **LOTISSEMENT DES ORMES 19: compte administratif 2017 180327-09**

Monsieur Fabrice LEMAZURIER, Maire, se retire.  
Sous la présidence de Monsieur Marc BOURBEY,  
le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 qui  
laisse apparaître les résultats suivants :

- Un excédent de 81 488.07 € en section de fonctionnement

## **LOTISSEMENT DES ORMES 19 : vote du budget Primitif 2018 180327-10**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2018

- qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 213 889.00 € en section de fonctionnement.
- qui s'équilibre en recettes et en dépenses de 0.00 € en section d'investissement.

## **BUDGET COMMUNAL: compte de gestion 2017 180327-11**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Fabrice LEMAZURIER

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

## **BUDGET COMMUNAL: compte administratif 2017 180327-12**

Monsieur Fabrice LEMAZURIER, Maire, se retire.

Sous la présidence de Monsieur Marc BOURBEY  
le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 qui  
laisse apparaître les résultats suivants :

- Un excédent de 1 368 471.02 € en section de fonctionnement.
- Un déficit de 591 667.58 € en section d'investissement.

## **BUDGET COMMUNAL: affectation du résultat 2017 180327-13**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement 2017 de 776 803.44 € au compte R002 en excédent de fonctionnement reporté.
- Le déficit d'investissement 2017 de 356 142.58 € au compte D001 en déficit d'investissement reporté.

## **BUDGET COMMUNAL: vote du budget Primitif 2018 180327-14**

Le conseil municipal adopte, par 26 voix « pour » et 1 voix « contre », le budget primitif de l'exercice 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- à la somme de 3 306 430.00 € en section de fonctionnement
- à la somme de 2 862 868.00 € en section d'investissement.

## **TAXES DIRECTES LOCALES : vote des taux d'imposition 2018. 180327-15**

Le produit des contributions directes inscrit au budget s'élève à 711 376.00 €.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition qui sont pour 2018 :

Taxe d'habitation	11.30 %
Foncier bâti	19.85 %
Foncier non bâti	38.73 %

## **SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 180327-16**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la subvention au Centre Communal d'Action Sociale de 4 000 €.

## **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 180327-17**

Le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2018 :

<b>Amicale des pompiers</b>	342.00 €
<b>Amis de l'Espérance</b>	260.00 €
<b>Associations Anciens Combattants Marigny</b>	108.00 €
<b>Associations Anciens Combattants Lozon</b>	190.00 €
<b>Association des donneurs de sang</b>	46.00 €
<b>Association Lyre Marignaise</b>	1 500.00 €
<b>Association Marigny je T'aime</b>	226.00 €
<b>Association Bibliothèque de Marigny</b>	2 630.00 €
<b>Amitié lozonnaise</b>	220.00 €
<b>Comité des fêtes Marigny</b>	418.00 €
<b>Comité des fêtes Lozon</b>	190.00 €
<b>Prévention routière</b>	72.00 €
<b>Tarentelle</b>	108.00 €
<b>UCAM</b>	118.00 €

<b>Secours Catholique</b>	100.00 €
<b>Association Fil d' Argent</b>	910.00 €
<b>Association des parents d'élèves des Marais</b>	110.00 €
<b>Association de Croix de guerre et valeur militaire</b>	30.00 €
<b>Panier solidaire</b>	3 349.00 €
<b>Jardins familiaux</b>	100.00 €
<b>Société de Chasse Lozon-le Mesnil Vigot</b>	190.00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>11 217.00 €</b>

Le conseil municipal pourra adopter l'octroi de subvention en cours d'année dans le cadre d'événement ponctuel.

### **PRIX DE VENTE DES 4 PARCELLES RUE DES ORMES 180327-18**

Vu la délibération du 20 février 2018 autorisant le dépôt d'une autorisation d'urbanisme pour l'aménagement de parcelles détachées sur la parcelle AD 412,

Vu l'estimation du bien réalisée par le pôle d'évaluation domaniale,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal :

- dit que le prix de vente :
  - o lot n° 1 (476 m²) : 20 000 €
  - o lot n° 2 (350 m²) : 17 500 €
  - o lot n° 3 (350 m²) : 17 500 €
  - o lot n° 4 (756 m²) : 28 500 €
- autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces terrains.

### **Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : programmation 2018. 180327-19**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 179 de la loi de finances n°2010-1657 qui a institué la dotation d'équipement des territoires ruraux,

Dans le cadre de la DETR pour l'année 2018, le conseil municipal adopte le principe de l'opération suivante au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

- **réfection d'un vitrail façade Nord de l'église St Pierre de Marigny :**

<b>Origine des financements</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant € HT (estimation)</b>
Maître d'ouvrage	40 %	5 600 €
Conseil départemental	20 %	2 800 €
DETR	40 %	5 600 €
Total	100 %	14 000 €

## Questions diverses

- **Aménagement du bourg de Marigny** : prochaine réunion de la commission le 27 avril 2018 à 14h.
- **Rallye régional automobile** : le 27 mai 2018 un rallye automobile est prévu sur le territoire de Saint-Lô Agglo. La course passera sur Marigny-le-Lozon. Un conseiller municipal fait part de son inquiétude quant à l'accès aux soins des personnes âgées et aux nuisances sonores qui seront occasionnées. Des échanges sont en cours avec les organisateurs pour limiter les contraintes dues à cette course
- **Fermeture mairie** : 30/04 et 11/05 : fermetures des mairies de Marigny et Lozon.

**Vu pour être affiché  
A Marigny-le-Lozon,**

**Le maire, Fabrice LEMAZURIER.**